

AR PREFECTURE

017-200041523-20200410-DEC203\_2020-AU  
Reçu le 10/04/2020

H A U T E



Décision n°203 / 2020  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n°8 du 20 mars 2015 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 5: de l'adhésion de l'établissement à un établissement public)***

Dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2018-2022, le Président décide de signer avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine et la Commune de SALIGNAC-SUR-CHARENTE, un avenant n°1 à la convention opérationnelle n°17-19-041, en faveur de la revitalisation du centre bourg.

Fait à Jonzac,  
Le 10/04/2020

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex